



Identification obligatoire des équidés

Etes-vous réellement en ordre ?

Suite aux décisions de l'Union européenne, l'arrêté royal du 16 juin 2005 oblige tout équidé séjournant sur le territoire belge à être enregistré dans une banque de données centrale gérée par la Confédération belge du cheval.

On entend par équidé un cheval, un poney, un âne, un zèbre, un mulet ou un bardot. Ceux-ci devaient, sans exception, être enregistrés pour le 1^{er} juillet 2008 au plus tard. Pas de panique pour les retardataires, mais il ne faut pas traîner!

Tout propriétaire d'équidé souhaitant se mettre en ordre d'enregistrement peut trouver le formulaire de demande d'identification sur le site www.cbc-bcp.be. Une fois complété, il doit être envoyé soit au secrétariat du stud-book belge dont relève l'équidé, soit à l'antenne régionale de la CBC à Ciney (pour tous les autres cas). Un dossier d'identification est alors envoyé au vétérinaire désigné par le propriétaire.

Pour être en ordre, un cheval doit être porteur d'une puce électronique, posséder un passeport conforme à l'arrêté royal du 16 juin 2005 et être enregistré dans la banque de données centrale. Le propriétaire doit, quant à lui, détenir le document de mutation de son cheval. Ce document est essentiel et constitue la preuve d'enregistrement dans la banque de données centrale. Il sert également à signaler tout changement (propriétaire, adresse...). Il importe de savoir qu'un équidé pour lequel aucune démarche d'enregistrement dans la banque de données centrale n'a été effectuée, même possédant une puce électronique, n'est pas en ordre.

Le prix de l'identification d'un équidé est relativement élevé : il comprend la prestation du vétérinaire, la puce électronique, l'enregistrement dans la banque de données centrale, la délivrance d'un passeport (si nécessaire) et la gestion à vie des mutations.

Les contrôles sont effectués par l'AFSCA, le SPF Santé publique et la Police. Les amendes prévues peuvent être particulièrement lourdes. Par ailleurs, l'enregistrement dans la banque de données centrale est un fameux atout en cas de vol. Voici de quoi réfléchir...

La Confédération belge du Cheval reste à votre disposition pour plus d'information.